

Assurance de l'élève : L'assurance concerne les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et ceux qu'il pourrait subir (individuelle accident)

J'atteste sur l'honneur que mon enfant est bien assuré en responsabilité civile

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Autorisation d'intervention chirurgicale

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

| | | / | | | / | | | | | (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...):

.....
.....

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : ☎

Adresse :

.....

Autorisation photos :

Autorise l'école Ste Marie située Rue de l'Egretière à Petit Mars

Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son » et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle, à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisées dans le cadre scolaire, par les élèves, pour les besoins éventuels :

- De la plaquette de l'établissement
- D'un reportage journalistique par presse écrite ou audiovisuelle,
- D'une exposition thématique pour un projet pédagogique,
- D'un site internet de l'établissement

Autorise l'école Ste Marie située Rue de l'Egretière à Petit Mars

Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son » et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle, à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisées dans le cadre scolaire, par les élèves, pour les besoins éventuels :

- des Réseaux sociaux (vue d'ensemble, groupe)

La personne responsable de l'élève représenté autorise que les paramètres de la photographie ou de l'œuvre soient modifiés (modification des couleurs, de la taille, du cadrage...) selon les besoins des supports. Par ailleurs, l'établissement s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au traitement des documents utilisés.

N'autorise pas l'école à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisées dans le cadre scolaire pour les besoins nommés ci-dessus.

☞ Si au cours de l'année, un des renseignements de cette fiche est modifié, pensez à prévenir l'école (adresse, téléphone....)

Fait à, le

Signature des parents :